

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 786

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 765 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel